

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les propriétaires forestiers sont invités à surveiller l'état de leurs parcelles d'épicéas

Marche-en-Famenne, le 11 septembre 2018 – Les conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et sèches de cet été ont favorisé la propagation de scolytes dans nos forêts. Ces insectes attaquent des épicéas affaiblis avec des conséquences souvent fatales pour l'arbre, mais aussi des risques de propagation bien réels. Depuis une dizaine de jours, un nombre croissant de propriétaires font état d'attaques et de mortalités importantes. L'Office économique wallon du bois et sa Cellule d'appui à la petite forêt privée invitent les propriétaires d'épicéas à surveiller l'état de leurs parcelles et à prendre les mesures nécessaires afin d'endiguer le phénomène et de ne pas voir se détériorer la valeur de leur patrimoine forestier.

Priorité à la détection

La priorité doit être accordée à la détection et à la gestion des épicéas scolytés. L'Observatoire wallon de la santé des forêts (OWSF) explique que les spécimens concernés sont détectables par le dessèchement de leur cime (jaunissement/roussissement des aiguilles) et, au niveau de l'écorce, par la présence de multiples petits trous de forage avec présence de sciure et écoulements de résine. Des décollements d'écorce peuvent aussi être constatés dans les stades plus avancés de l'attaque.

Obligation d'agir

Lorsque des épicéas scolytés sont détectés, des mesures prophylactiques doivent être prises. Comme le rappelle le DNF, les propriétaires sont légalement tenus de les abattre et de les évacuer de la forêt dans les délais les plus courts afin que le foyer ne s'étende pas davantage. A défaut d'être évacués, les arbres doivent être abattus et écorcés. A noter également que même atteints par les scolytes, les épicéas conservent une valeur commerciale. Et précisons enfin que cette crise sanitaire concerne aussi des pays voisins et que son impact sur le marché du bois sera à évaluer dans les prochaines semaines.

Vigilance continue

Le nombre d'arbres concernés devrait continuer d'augmenter au cours des prochains jours et des prochaines semaines. Raison pour laquelle les propriétaires sont invités à se rendre régulièrement sur leurs parcelles afin de surveiller l'évolution de la situation et d'identifier précisément les arbres concernés.

Uniquement l'épicéa

Il est important d'insister sur le fait que seuls les épicéas sont concernés. D'autres essences peuvent présenter des phénomènes de jaunissement ou de roussissement et perdre leurs feuilles ou aiguilles prématurément en raison des conditions climatiques exceptionnelles de cet été. Il ne s'agit toutefois pas dans ce cas d'une attaque de scolytes.

Assistance aux propriétaires

Partenaire de l'Observatoire wallon de la santé des forêts, la Cellule d'appui à la petite forêt privée se tient à la disposition des propriétaires pour répondre à toutes les questions qu'ils se poseraient sur le phénomène. La Cellule d'appui assiste également les propriétaires de petites parcelles (moins de

5 ha) dans les éventuelles démarches à entreprendre (084/46.03.58 ; info@capfp.be) : une parcelle concernée par des arbres scolytés n'est pas pour autant condamnée et les coupes éventuelles doivent être bien réfléchies ! La Société Royale Forestière de Belgique, également partenaire de l'OWSF, diffuse aussi des conseils auprès de ses membres. Enfin, les propriétaires peuvent aussi trouver des coordonnées de professionnels (gestionnaires, exploitants, marchands) sur le site www.entreprisesforestieres.be.

A propos de l'Office économique wallon du bois

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.

A propos de la Cellule d'appui à la petite forêt privée

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée a été mise en place au sein de l'Office économique wallon du bois afin de permettre aux propriétaires de petites parcelles forestières de mieux les connaître et les valoriser. Elle agit dans le respect des droits et libertés des propriétaires, en accord avec la politique forestière régionale et en partenariat avec les professionnels du secteur.

Pour plus d'informations

Vincent Colson, Responsable de la Cellule d'appui à la petite forêt privée : v.colson@oewb.be – 0495 32 03 57

Emmanuel Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois : e.defays@oewb.be – 0476 48 46 98